

## Appel à propositions 2020 - Horizon 2020 *Vision globale de l'agriculture urbaine*

### Références de l'appel

[FNR-03-2020](#) – Vision globale de l'agriculture urbaine

**Actions de coordination et de soutien (CSA - Coordination and Support Actions)<sup>1</sup>**

### Contexte

L'agriculture urbaine<sup>2</sup> peut apporter des réponses à de nombreux défis tant dans les pays développés (préoccupations sociales et environnementales, adaptation au changement climatique, développement urbain durable, qualité des aliments, nouveaux modèles économiques et commerciaux...) que dans les pays en développement (source non négligeable de nourriture et de revenus pour les populations pauvres, ressource alimentaire précieuse en cas de pénurie ...).

L'intérêt pour l'agriculture urbaine s'est par conséquent considérablement accru ces dernières années dans le monde entier mais les initiatives, projets, réseaux et études qui se sont multipliés ne portent généralement que sur certaines dimensions.

**Il est donc nécessaire d'aborder le sujet de façon holistique, de développer une vision globale du rôle futur de l'agriculture urbaine et de voir comment les politiques européennes, y compris la recherche et l'innovation, peuvent soutenir son développement.**

### Actions soutenues

Les propositions devront s'appuyer sur les connaissances et les données issues d'études récentes et de projets antérieurs et porter sur l'échange de connaissances et d'expériences en matière d'agriculture urbaine. Conformément aux principes de la recherche et de l'innovation responsables, les consortia candidats devront réunir des acteurs (universités, autorités locales et régionales, agriculteurs urbains, entreprises, associations de citoyens, etc.) représentatifs des diverses approches de l'agriculture urbaine et originaires de zones urbaines et de pays variés (y compris des pays les moins avancés).

Les propositions devront tenir compte de la variété des contextes et des motivations qui existent et englober toutes les dimensions de l'agriculture urbaine, telles que :

- son rôle dans le développement urbain et les paysages (notamment en matière d'étalement urbain) ;
- les synergies et conflits potentiels avec d'autres utilisations du sol et d'autres activités économiques ;
- ses avantages environnementaux (biodiversité, infrastructures vertes, climat, etc.) ;
- ses avantages sociaux, y compris la génération de revenus, le développement du capital social dans les villes, ou l'amélioration des relations entre les zones urbaines et rurales ;
- les nouveaux modèles économiques basés sur l'agriculture urbaine ;
- l'amélioration de la sécurité alimentaire, de l'accessibilité et de la qualité nutritive des aliments, ainsi que de l'éducation alimentaire.

<sup>1</sup> Action qui consiste principalement en des mesures d'accompagnement comme la standardisation, la dissémination, la sensibilisation et communication, la mise en réseau, les services de coordination et de soutien, les dialogues politiques, les exercices d'apprentissage mutuel et les études. Elle peut inclure des études de design pour de nouvelles infrastructures et des activités complémentaires de planning stratégique, la mise en réseau et la coordination entre programmes dans différents pays.

<sup>2</sup> Dans le contexte du présent appel, on entend par "agriculture urbaine" l'ensemble des activités agricoles exercées dans les limites des zones urbanisées et l'agriculture pratiquée à la périphérie des villes (ou agriculture périurbaine). Tous les modes de production agricole, y compris le maraîchage, sont pris en compte.

## Résultats attendus

La formulation d'orientations et de recommandations à l'intention des parties prenantes et des décideurs politiques, y compris sur les moyens d'impliquer les citoyens européens dans l'agriculture urbaine.

**Les activités financées dans le cadre de cet appel devront contribuer à créer une communauté de parties prenantes, à favoriser un dialogue structuré et à développer une vision holistique et équilibrée de l'agriculture urbaine.**

A court terme, elles devront notamment contribuer à :

- développer et déployer des initiatives d'agriculture urbaine par des acteurs urbains adaptés à des contextes variés ;
- l'élaboration de politiques de soutien au développement de l'agriculture urbaine et à l'harmonisation et à la coordination entre les différents niveaux de pouvoir ;
- l'élaboration de programmes de recherche et d'innovation appropriés pour fournir les connaissances, les technologies et les pratiques nécessaires à la réalisation des objectifs énoncés dans la vision.

A plus long terme, les activités financées dans le cadre de cet appel devront contribuer à exploiter pleinement le potentiel de l'agriculture urbaine pour améliorer la qualité de vie, la richesse, la santé, l'alimentation, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des habitants des villes.

## • Conditions d'éligibilité

### **Conditions générales :**

Le projet doit répondre aux conditions générales [d'éligibilité](#) et [de recevabilité](#) d'H2020. Sont éligibles les entités juridiques définies comme personnes physiques ou morales des Etats membres de l'UE, des [pays avec lesquels l'UE a signé un accord d'association](#) et des pays inscrits sur la liste de [l'Annexe A](#) du programme de travail d'Horizon 2020<sup>3</sup>.

### **Conditions spécifiques :**

- **Trois partenaires minimum doivent participer au projet ;**
- Les partenaires doivent être établis dans **3 États différents** et être indépendants les uns des autres (au sens de [l'article 8 des règles de participation](#)).

**NB :** La coopération avec les acteurs et les réseaux du monde entier actifs dans ce domaine mais également avec les projets pertinents financés dans le cadre d'Horizon 2020<sup>4</sup> (y compris au titre de l'appel [CE-FNR-07-2020](#)<sup>5</sup>) ou d'autres programmes est essentielle.

## • Budget et taux de cofinancement européen

**Budget total : 2 millions d'euros.** La Commission ne prévoit de soutenir qu'un seul projet (cela n'exclut pas que des projets plus petits soient proposés et sélectionnés).

**NB :** Les actions de coordination et de soutien peuvent être financées à hauteur de 100% des coûts éligibles sur une durée de 12 à 30 mois.

<sup>3</sup> [Certains Etats](#) ont également adopté des dispositions spécifiques afin que leurs participants puissent être éligibles aux projets du programme Horizon 2020.

<sup>4</sup> Comme les projets [SiEUGreen](#), [proGReg](#) ou [EdiCitNet](#)

<sup>5</sup> FOOD 2030 - Donner aux villes les moyens d'agir en tant qu'agents de transformation du système alimentaire

## • Calendrier

- **15 octobre 2019** : ouverture officielle de l'appel à projets
- **22 janvier 2020** : date limite de dépôt des propositions en une seule étape (*single-stage*)

## • Informations complémentaires

- [Programme de travail 2018-2020 « Sécurité alimentaire, Agriculture et Foresterie durables et Bioéconomie » d'Horizon 2020](#)
- [Présentation succincte](#) de l'appel lors de [la journée d'information H2020 « Sécurité alimentaire, Agriculture et Foresterie durables et Bioéconomie »](#) organisée à Bruxelles le 4 juillet 2019.
- Présentations générales "[Key facts on Societal Challenge 2 calls](#)" et "[Highlights of the 2020 calls](#)"
- Points de Contact National (PCN) « Sécurité alimentaire, agriculture durable, recherche marine et maritime, bioéconomie et biotechnologies » :  
**Rafael GARCIA-VILLAR** ([INRA](#) - Alliance [AllEnvi](#))  
[pcn-bio@recherche.gouv.fr](mailto:pcn-bio@recherche.gouv.fr) +33 5 82 06 63 33